

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 8 avril 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210414-08 : Emprunts pour financement des opérations de rénovation du bâtiment de la Mairie et de mise en conformité des réservoirs d'eau potable

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de contracter des emprunts pour,
- couvrir le reste à charge communal de l'opération de rénovation du bâtiment de la Mairie ;
- couvrir la totalité des dépenses pour l'opération de mise en conformité des réservoirs d'eau potable.

Concernant le projet de *Rénovation thermique et mise en conformité du bâtiment Mairie*,

Le montant total de l'opération s'élève à 382 572,01 € HT, soit 459 086,41 € TTC.

Le plan de financement prévoit notamment de couvrir ces dépenses par des subventions :

- 159 544,01 € ont d'ores-et-déjà été accordées,
- un complément de subvention à hauteur de 146 513,60 € a été sollicité auprès de l'État, la Région, le Département et la Communauté de commune.

Le reste à charge communal s'établit donc entre 76 514,40 HT et 223 028,00 € HT, en fonction de l'attribution de tout ou partie des subventions sollicitées ; il est proposé de retenir un reste à charge prévisionnel à hauteur de 120 000,00 € HT.

Cette opération étant un investissement structurant et de long terme, et compte-tenu des très faibles taux pratiqués actuellement par les banques, Madame le Maire propose de contracter un emprunt à hauteur de 120 000,00 € pour couvrir cet autofinancement, et limiter ainsi le prélèvement sur les ressources d'investissement communales.

Concernant le projet de *Travaux de mise en conformité des réservoirs du Schuss, du Plan-du-Col, de la Grenonière, et du captage des filons*,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la compétence en matière d'eau potable sera obligatoirement transférée à la Communauté de communes de l'Oisans au plus tard en 2026. Il est également rappelé qu'en cas de transfert de compétence, les emprunts liés à la compétence sont également transférés. Ainsi, il apparaît pertinent de financer par l'emprunt les opérations liées à l'eau potable, ce qui permet de limiter le montant à la charge de la Commune aux seuls remboursements intervenus avant le transfert de la compétence.

Le montant total de l'opération s'élève à 42 272,48 € HT (TVA non applicable), Madame le Maire propose de contracter un emprunt à hauteur de 40 000,00 € pour couvrir la totalité de l'investissement.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la proposition de recourir à l'emprunt pour financer les opérations de rénovation du bâtiment de la Mairie et de mise en conformité des réservoirs d'eau potable,
et **autorise** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir des propositions de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**